



LA LETTRE HEBDOMADAIRE DE DEBORAH

Publié par  basé sur les cours donnés par
**RABBI DOVID
OSTROFF chelita**
développés par le groupe
du projet Shoulkhan Haroukh

Une réalisation de
Chema Yisrael Torah Network

Ces règles ont été montrées par Rabbi Ostroff au Gaon HaRav Moche Sternbuch, chelita



Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav A.Sénior de Créteil



Chabbath Vayichla'h

13 Décembre 2003

Volume II – Lettre 8

5764

18 Kislev 5764

Hil'hoth Chabbath

Est-il permis de défaire un double nœud qui cause de la gêne ?

Dans la Lettre précédente, nous avons classé le double nœud résistant parmi les nœuds dits de "spécialistes", ce qui interdit d'en faire un le *Chabbath* même pour une courte durée. Cependant, un tel nœud surtout s'il n'est fait que pour une courte période n'enfreint qu'un interdit d'ordre rabbinique ¹ et *'Hazzal* (nos Sages) ont permis de le dénouer s'il cause de la gêne ².

- Si une personne a l'habitude de nouer le cordon de sa robe de chambre avec un double nœud dans l'intention de la laisser nouée pendant quelques jours (elle a l'habitude de l'enlever sans défaire le nœud). Elle se rend compte par la suite que le cordon est trop serré, ce qui ne lui permettra pas de l'enlever de cette manière. Si elle ne desserrait pas le cordon, la seule alternative serait de rester en robe de chambre jusqu'à la fin du *Chabbath* avec tout le désagrément que cela entraînerait. Dans un tel cas, elle pourrait défaire le nœud.
- Soit le même scénario mais avec des lacets de chaussures qu'une personne n'a pas l'intention de défaire pendant plusieurs jours. Elle se rend compte un peu plus tard qu'elle n'arrive pas à enlever ses chaussures, ce qui l'empêche d'aller au lit et lui provoque beaucoup de gêne et de désagrément. Dans la mesure où, défaire ce nœud n'enfreint qu'un interdit d'ordre rabbinique, mais qu'il est la cause d'un grand désagrément, il pourra être défait.

Comment est considéré un nœud coulant ?

La *guemara* dans le traité *Chabbath* 113a rapporte une discussion entre les *'Ha'hamim* et Rabbi Yehouda pour savoir si un nœud coulant ou une boucle sont considérés comme des nœuds, la *hala'ha* suit l'avis des *'ha'hamim* qui pensent que ce ne sont pas réellement des nœuds.

En conséquence, il est permis de faire un nœud coulant appelé à tenir indéfiniment et serré autant qu'on le désire puisqu'il n'est pas considéré comme un nœud.

Qu'en est-il d'une boucle sur un nœud simple ?

Bien qu'une boucle ne soit pas assimilée à un nœud, comme mentionné plus haut, un nœud simple maintenu par une boucle est alors considéré comme un nœud. Le meilleur exemple est le nœud simple suivi d'une boucle avec lesquels nous serrons les lacets de nos chaussures. Ce n'est pas tant que la boucle devienne un nœud à cause du nœud simple qui se trouve en dessous, mais c'est plutôt parce que ce nœud simple, qui seul n'est pas considéré comme un nœud est, grâce à cette boucle, maintenu fermement.³

Peut-on faire une boucle sur un nœud simple sans restriction ou y a-t-il des règles à suivre ?

La boucle et le nœud simple en eux-mêmes n'ont ni règle ni statut et peuvent être noués pour une période indéterminée. Par contre, la conjonction des deux est assujettie aux règles applicables aux nœuds. Par conséquent, il est interdit de nouer ses lacets de chaussures (avec un nœud suivi d'une boucle) si on a l'intention de les garder ainsi plus de 24 heures⁴. Il est interdit de nouer un sac en plastique en réunissant les 2 poignées dans une boucle quand on sait qu'on va le garder ainsi noué plus de 24 heures. En conséquence, si on place une 'halla ou du pain dans un sac en plastique en sachant qu'on les y laissera plus de 24 heures, on pourra fermer le sac avec une boucle mais **sans** avoir préalablement fait de nœud simple.

Que se passe-t-il si je ne sais pas quand j'aurai besoin de la 'halla ou du pain ?

Le Taz⁵ rapporté par le Choul'han Arou'h HaRav nous enseigne que si vous n'avez pas l'intention de faire un nœud pour plus de 24 heures et si habituellement vous le dénouez avant, alors ce nœud n'est pas interdit le Chabbath. Par conséquent, vous pouvez fermer un sac contenant du pain (avec un nœud simple et une boucle), car vous pouvez avoir besoin de ce pain dans les 24 heures et même si en réalité ce ne sera pas le cas. De même, si vous avez l'habitude de nouer vos lacets de chaussures sans penser au moment où vous allez les enlever, même si parfois il vous arrive de les ôter en les « balançant » avec les pieds, comme il est possible que vous les défassiez normalement dans les 24 heures, vous pouvez les nouer.

Y a-t-il une façon particulière d'attacher ou de détacher un Sefer Torah avec des nœuds ?

La meilleure façon d'attacher un Sefer Torah est d'utiliser une ceinture munie d'une agrafe ou de suivre le minbag des juifs allemands (ils enroulent plusieurs fois le rouleau avec la mappa, en bloquant l'extrémité sans avoir besoin de faire de nœud). L'utilisation d'une ceinture fermée par un nœud suivi d'une boucle pose des problèmes, car si le Sefer Torah n'est pas sorti avant le lundi suivant, voire pire avant le prochain Chabbath, on a effectivement fait un nœud pour plus de 24 heures et parfois pour plus de 7 jours.

Ceux qui utilisent de telles ceintures ou de telles bandes ont pourtant sur qui s'appuyer, puisque certaines opinions permettent de faire un nœud pour l'accomplissement d'une mitsvah qui est dans notre cas d'attacher le Sefer Torah⁶. Néanmoins, il est préférable d'utiliser les moyens décrits ci-dessus.

[1] Un interdit de la Torah (d'après le Rif et le Ramban) nécessite à la fois le professionnalisme et la permanence
[2] Siman 317:1 dans la Rama
[3] אבני נור אר"ח סי' קע"ט סק"ד

[4] Michna Beroura siman 317:29.

[5] Taz Siman 317:2 et Choul'han Arou'h HaRav 317:1

[6] Me'haber 317:1 et Michna Beroura 12. Dans Michna Beroura 13 il rapporte le בית מאיר qui enseigne que d'après Rachi et le Roch il n'y a pas de heter (permission) dans ce cas. Voir Chemirath Chabbath Kehil'hata 15 note de bas de page 178

Sujets de réflexion

Est-il permis d'insérer un nouveau lacet dans une chaussure le Chabbath ?

Est-il permis d'enlever un lacet d'une chaussure et de l'insérer dans une autre ?

Si le cordon de mon pantalon de pyjama est sorti, est-il permis de le ré-enfiler le Chabbath ?

Réponses la semaine prochaine

Un mot sur la Paracha Vayichla'h

Yaacov Avinou (notre ancêtre Jacob) mena contre l'Ange d'Esav une lutte qui représente la bataille permanente entre le pur et l'impur. Pourquoi alors cet ange ne se battit que contre Yaacov et pas contre Avraham ou Yits'hak?

Le Gaon Rav Elchanan Wasserman explique qu'une guerre entre 2 protagonistes peut se poursuivre tant que chaque camp dispose de ses armes, mais si une des parties prend le contrôle de l'armement de l'autre, alors la guerre est finie.

Le Satan sait que la Torah est le remède contre lui, aussi longtemps que Am Yisrael (le peuple d'Israël) dispose de cette arme, il est capable de renaissance, même après une défaite ponctuelle. Par conséquent, le Satan concentre tous ses efforts pour arracher cette arme (la Sainte Torah) à Yaacov (le Pilier de la Torah), afin de nous empêcher de gagner un jour cette guerre. Mais, en fin de compte, c'est Yaacov qui gagna!

A la mémoire de Eric Aaron ben Hanna et David Suissa (19 Kislev 5759)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel, 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 01.43.99.03.07
e-mail: deborah-guitel@club-internet.fr

Vous pouvez **dédicacer** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'attention d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter Chabbath et ne pas jeter mais déposer dans une Gueniza